

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2006

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
Mme Pecresse, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles
Mme Adam, M. Bloche, Mmes Guinchard, Clergeau, Mignon, M. Néri, Mme Oget
et les commissaires membres du groupe Socialiste

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« auprès »,

les mots :

« sous l'autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.

